



Les Cordeliers
1, rue Aspirant Jan
05105 Briançon cedex
Tél : 04 92 21 35 97
Fax : 04 92 20 38 90
accueil@ccbrianconnais.fr
www.ccbrianconnais.fr

DELIBERATION
N° 2014-90 du 08 juillet 2014

OBJET : Rapport annuel du délégataire 2013 et rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif

Rapporteur : M. Jean-Pierre SEVREZ

Le 08 juillet 2014 à 18 heures 30, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 02 juillet 2014 en la salle du Dôme au Monétier les bains sous la présidence de M. Alain FARDELLA

Nombre de conseillers en exercice : 46

Présents : 35

Nombre de pouvoirs : 6

Votants : 41

Mme Claude JIMENEZ est nommée secrétaire de séance.

Etaient présents : M. Gérard FROMM, M. Eric PEYTHIEU, Mme Catherine GUIGLI, M. Yvon AIGUIER, Mme Marie MARCHELLO, M. Bruno DAVANTURE, Mme Renée PETELET, M. Mohamed DJEFFAL, Mme Claude JIMENEZ, M. Romain GRYZKA, Mme Catherine VALDENNAIRE, Mme Catherine MUHLACH, M. Jean-Franck VIOUJAS, Mme Catherine LIONNET, M. Jean-Pierre SEVREZ, Mme Anne-Marie FORGEOUX, M. Roger GUGLIEMETTI, M. Gilles du CHAFFAUT, M. Marc FORNESI, M. Jean-Louis CHEVALIER, Mme Claudine CHRETIEN, M. Pierre LEROY, Mme Estelle ARNAUD, M. Jean-Luc NEVEU, Mme Anne-Marie PEYTHIEU, M. Philippe STOCKLI, M. Alain FARDELLA, Mme Dominique BRACHET, M. Philippe MICHELON, M. Jean-Michel REYMOND, M. Thierry BOUCHIE, M. Olivier FONS, Mme Nicole MATHONNET, M. Sébastien FINE, Mme Patricia ARNAUD.

Avaient donné pouvoir : Mme Fanny BOVETTO à M. Mohamed DJEFFAL
Mme Francine DAERDEN à M. Bruno DAVANTURE
M. Maurice DUFOUR à Mme Renée PETELET
Mme Nicole GUERIN à M. Gérard FROMM
M. Gilles MARTINEZ à M. Eric PEYTHIEU
M. Bruno MONIER à M. Romain GRYZKA

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais approuvés par Arrêté Préfectoral n° 2011-300-1 en date du 27 octobre 2011 portant compétence en matière d'assainissement,

Vu les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais, approuvés par Arrêté Préfectoral n° 2012-356-0014 en date du 21 décembre 2012, portant modification du périmètre de la Communauté de Communes du Briançonnais,

Vu le contrat de Délégation de Service Public d'assainissement collectif du 14 avril 2006 modifié par avenant du 8 avril 2010,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2224-5,

Vu le Rapport Annuel du Délégué reçu en date du 28 mai 2014,

Considérant le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'assainissement collectif et non collectif,

Après présentation en Commission Technique, Environnement et Développement Durable en date du 27 juin 2014, en Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 27 juin 2014,

Le Conseil Communautaire

- Prend acte de la présentation du Rapport annuel 2013 du délégué du service public de l'assainissement Collectif qui appelle les remarques suivantes :
 - La présentation des comptes de la délégation n'est pas satisfaisante, elle ne permet pas de comparer les données de l'exercice avec celles du Compte d'Exploitation Prévisionnel du contrat initial,
 - L'absence de réalisation de la STEP de Névache ne respecte pas le contrat de DSP
 - L'absence de réalisation de la station de relevage de Pont de Cervières est préjudiciable à la qualité de service et à la qualité environnementale,
- Approuve à l'unanimité le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif pour l'année 2013 annexé à la présente.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme
Le Président,



Alain FARDELLA.



Date affichage : 11 JUIL. 2014